

ATELIERS D'INITIATION

« Découvrir un métier, Boulanger, Pâtissier, Cuisinier »



CHARTRE D'ADHESION DES PARTICIPANTS

NOM : _____ **PRENOM :** _____



« Un engagement personnel pour un atelier de qualité »

Préambule

Depuis 2004, La Fondation Paul BOCUSE concentre son action sur la Transmission des Savoir Faire. A travers son Fonds de Dotation, elle crée des Ateliers d'initiation aux métiers de Cuisinier, Pâtissier, Boulanger, ouverts aux collégiens de 11 à 15 ans. Animés par des professionnels bénévoles, ces ateliers ont pour objectif de transmettre à la fois des Valeurs et des Savoir-Faire à travers la réalisation de recettes simples. Le but n'est pas lucratif ; ce qui importe c'est de valoriser ces métiers et de susciter des vocations. La cotisation des familles ne couvre qu'une petite partie des frais de fonctionnement.

1. Déroulé d'une Séance (durée environ 2h30)

- Appel des présents.
- Présentation et explication de la recette par le Chef.
- Progression de la recette, Cuisson, Mise en barquette.
- Nettoyage des ustensiles, des plans de travaux et des sols effectué par les participants.

2. Tenue Vestimentaire

Le participant représente les valeurs de la Fondation Paul BOCUSE. A ce titre, il est tenu de porter le tablier de cuisine et un calot jetable fournis par la Fondation

Pour chaque séance, le participant devra apporter son tablier propre. Par mesure d'hygiène, les participants sont tenus de respecter les règles élémentaires : mains propres, ongles courts, pas de bijoux, cheveux courts ou bien attachés (pas de mèches sur le visage) tenue et chaussures propres (type basket).

3. Respect de l'équipe

3.1- Le respect doit être instauré entre le participant, les formateurs et le personnel du lycée. La politesse fait partie du respect : il est important de saluer le Chef et les participants à l'arrivée et au départ etc.

Les téléphones portables, baladeurs, lecteurs MP3 ou radios devront être éteints pendant toute la durée du cours; dans le cas contraire ils seront déposés auprès du chef et restitués en fin de cours. L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte des effets personnels.

Dans l'intérêt de tous, le participant doit respecter :

- l'environnement, les locaux, les produits travaillés et le matériel mis à sa disposition.
- les règles d'hygiène et de sécurité.
- les Chefs et ses collègues en adoptant un langage correct et approprié.
- le travail des agents d'entretien.

3.2- Assiduité : Le participant s'engage à être ponctuel, à respecter les horaires, à prévenir le Chef en cas d'absence ou de retard. Il s'engage à assister et participer aux cours dans leur intégralité aux conditions fixées. Tout retard doit rester exceptionnel car il perturbe le travail entrepris par les autres participants. Sans une fréquentation ASSIDUE à tous les Ateliers, la formation dispensée ne peut être bénéfique.

Faites de cette expérience des moments de plaisir qui vous valoriseront et peut être fera le projet de votre Futur Métier!

Tout participant quittant les lieux pendant le temps de présence obligatoire, sans autorisation, sera porté absent : Dans ce cas, le Fonds de Dotation de la Fondation Paul BOCUSE décline toute responsabilité.

Un manquement à cette charte pourrait entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'atelier.

Je reconnais avoir bien pris connaissance de la Charte des Ateliers et m'engage à respecter tous les articles. La signature de la charte d'adhésion aux Ateliers de la Fondation Paul BOCUSE vaut pour le participant, comme pour la famille.

Fait à :
Le participant
(mention manuscrite : Lu et approuvé)

Signature

Le :
Le responsable légal (Parents)
(mention manuscrite: Lu et approuvé)

Signature